



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates  
Staatskanzlei

▲ **Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat**  
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du            - 3 JUILLET 2008  
Sitzung vom

**LE CONSEIL D'ETAT,**

Vu l'initiative législative cantonale des syndicats chrétiens interprofessionnels intitulée « pour un revenu assuré en cas de maladie (initiative indemnité journalière perte de gain) »;

Vu le rapport du Service de l'industrie du commerce et du travail du 26 mai 2008 proposant un régime d'assurance perte de gain en cas de maladie en faveur des chômeurs;

Sur la proposition du Département de l'économie et du territoire (DET) et du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE),

**décide:**

de rejeter sans contre projet l'initiative législative cantonale précitée des syndicats chrétiens professionnels ;

d'informer le Comité d'initiative de la teneur de la présente décision ;

de charger le Département de l'économie et du territoire de lui présenter un avant-projet de loi instituant une assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs pour le 31 juillet 2008 ;

de nommer à cet effet un groupe de travail composé de **M. Jérôme Bonvin**, adjoint au Service de l'industrie du commerce et du travail, président, **M. Simon Darioli**, chef du service de l'action sociale et de **M. Bruno Thurre**, Directeur de la caisse publique de chômage du canton du Valais.

**Pour copie conforme,**  
**LE CHANCELIER D'ETAT :**

**Distr. :**  
1 extr. DET  
1 " DSSE  
1 " SPO  
1 " Adm. fin.  
1 " CHE

*St. n. 10/08*

